

Emmanuel Petit en victime devant le tribunal de Nice

Ballon rond et tête au carré

L'international de football monégasque s'était fait casser le nez dans une discothèque de Menton. Son agresseur, cuisinier et rugbyman, a été jugé hier. Procès très fair-play

PLUTOT habitué aux clameurs de la foule en délire et aux feux de la gloire, Emmanuel Petit, 23 ans, 1,85 m, 80 kg, le très talentueux défenseur de l'A.S. Monaco, titulaire de l'équipe de France, attendait son tour, hier après-midi, sur les bancs du public de la 6^e Chambre correctionnelle de Nice. Sagement assis entre les habitués toxicomanes, les cambrioleurs et les escrocs en tout genre.

Mais le footballeur, lui, se présentait non pas comme prévenu, mais comme victime. Victime d'une bagarre comme il en éclate des dizaines dans les discothèques et les bals du samedi soir.

Dans la nuit du dimanche 15 au 16 août dernier, veille de pleine lune, Emmanuel Petit se trouvait en effet avec son épouse et des amis au « Brummels », nightclub situé au sous-sol du casino de Menton. Soudain, à la suite d'une bousculade dans l'établissement, vers 2 h 30, les videurs-maison se mettent à matraquer les fauteurs de trouble, puis tout le monde est refoulé au niveau supérieur, dans le hall du casino où l'on commente la bagarre. Les policiers de Menton sont déjà sur place.

"Prime de talent"

C'est alors qu'un cuisinier saisonnier, Lilian Pasquies, 29 ans, natif d'Orthez (Pyrénées-Atlantiques), employé dans un restaurant de Menton et rugbyman à ses heures, s'adresse à Emmanuel Petit sur un ton peu amène : « C'est tes amis qui ont mis la m... ». — « T'occupe pas de ça, et ferme ta g... », rétorque le défenseur de l'A.S. Monaco, qui voit alors le cuisinier rugbyman se précipiter sur lui, et lui porter un violent coup de poing sur le nez. Dans la bousculade, un cou-

teau tombe de la poche de Pasquies, aussitôt ceinturé par les policiers qui ont assisté à la scène.

Emmanuel Petit, lui, est transporté d'abord à l'hôpital de Menton, puis à Monaco. Diagnostic : « Œdème nasal avec fracture des os propres du nez. Œdème sous-orbitaire gauche... dix jours d'incapacité de travail ».

Coup dur pour Petit, qui devra déclarer forfait pour la sélection en équipe nationale pour le match Suède-France du dimanche 22 août. Selon une attestation de l'A.S. Monaco, à cause de ce certificat d'arrêt de travail, le footballeur « n'a pu percevoir la "prime de talent" prévue à son contrat, prime fixée à la somme de 50 000 F pour chaque sélection ».

— « Il m'avait insulté, j'étais énervé, non je ne savais pas que c'était Emmanuel Petit », a expliqué Pasquies, prévenu de « violences volontaires et de port prohibé d'arme de 6^e catégorie ».

— « Oui, c'est vrai, je lui ai dit « occupe-toi de tes affaires et ferme ta g... », a dit le footballeur.

Aux intérêts de celui-ci, M^e Bertrand d'Ortoli, rappelant que les policiers de Menton se trouvaient sur les lieux et ont donc pu faire un rapport fidèle de l'incident : « Les faits sont difficilement contestables... ». M^e d'Ortoli a expliqué que son client souhaitait garder ses dimensions à cette affaire et qu'il réclamait 1 F pour son préjudice moral, et tout de même 50 000 F pour compenser la « prime de talent » que le footballeur avait perdue.

"Les temps changent..."

A la défense, M^e Guillaume Carré a plaidé l'excuse de provocation : « M. Pasquies mesure

1,65 m, il est aujourd'hui cuisinier au chômage et M. Petit mesure 1,85 m et se trouve au faite de la gloire... M. Pasquies s'est fait insulter par M. Petit, en droit, ça s'appelle de la provocation, et M. Pasquies a tout simplement répliqué aux insultes... Quant à la prime de talent, les 50 000 F que vous réclamez... je me souviens, pour avoir moi-même un papa qui fut footballeur professionnel à l'O.G.C. Nice, (NDLR : Désir Carré), alors qu'après une rencontre très rude, en 1952, il fut sélectionné en équipe de France puis champion de France, il eut comme prime... une bicyclette ! »

— « Eh oui, les temps changent... », a dit le président Ferry, particulièrement intéressé par le procès.

— « Oui, les temps changent monsieur le président, mais les 50 000 F que demande aujourd'hui Emmanuel Petit, représentent un ou même deux ans de salaire de M. Pasquies, aujourd'hui au chômage. Alors je vous souhaite, M. Petit, de remporter beaucoup de primes de talent, et je sais que vous en gagnerez, mais je souhaite que le tribunal réduise sa demande à des proportions plus raisonnables... ».

Pas rancunier, Emmanuel Petit, tout sourire, est allé serrer la main de l'avocat de la défense, puis celle de son agres-

seur. Comme après un match un peu viril.

Après délibération, le tribunal a condamné Lilian Pasquies à six mois de prison avec sursis assortis d'un travail de 100 heures à effectuer en 18 mois. Enfin, il a accordé une somme de 10 000 F au footballeur pour compenser sa « prime de talent ».

Pierre HILLION